

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 10, 23 déc. 2008

Table des matières

Libre circulation : le Conseil fédéral doit agir !.....	2
Libre circulation des personnes : le conseil fédéral sème la panique	3
Les enjeux de la bataille sur la libre circulation.....	5
« Non à la libre exploitation des personnes »	7
Le Parti évangélique recommande le oui à la libre circulation.....	9
Le PLRN soutient unanimement les bilatérales	10
La libre circulation est bonne pour l'économie	11
Libre circulation : les délégués d'Unia disent oui	12
Libre circulation : vote à haut risque	13
Le comité UDC dit non à l'extension de la libre circulation des personnes	14
Suisse : la droite populiste craint un afflux de Roumains et Bulgares	15
Le 8 février 2009, dire oui pour qu'il ne se passe rien.....	16
Libre circulation : des syndicalistes combattent la «libre exploitation»	17
Neuchâtel : le Conseil d'Etat prépare un plan de soutien à l'économie	18
La libre circulation ne détruit pas le travail dans les pays d'accueil	19
Bilatérales : les jeunes UDC jouent la provocation.....	21
Divisée, l'UDC affûte ses armes pour la bataille du 8 février.....	23

Libre circulation : le Conseil fédéral doit agir !

Si le Gouvernement ne s'engage pas, le soutien à la libre circulation pourrait être compromis.

19 novembre 2008

La votation du 8 février sur la libre circulation approche. C'est aussi le cas de l'assemblée des délégués d'Unia qui devra bientôt, comme l'USS, définir sa position sur ce vote. Après le congrès de Lugano, Unia a écrit au Conseil fédéral pour qu'il s'engage clairement en faveur d'un renforcement des mesures d'accompagnement et contre le dumping.

«La question de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne est fort controversée dans les rangs des salariés» rappelle Unia dans une lettre adressée le 29 octobre à Pascal Couchepin, président de la Confédération, et au Conseil fédéral. Rappelant la discussion animée qui a eu lieu sur ce point au congrès d'Unia à Lugano, le syndicat invite le Conseil fédéral à répondre favorablement à la résolution et aux revendications adoptées par les délégués au congrès. Car le temps presse. La votation sur la reconduction de l'accord bilatéral sur la libre circulation et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie est prévue le 8 février prochain. Et l'assemblée des délégués d'Unia qui prendra position sur la question aura lieu le 13 décembre. L'Union syndicale suisse (USS) décidera elle aussi à la mi-décembre de sa position.

Rappelons qu'en juin, les assemblées de délégués d'Unia et de l'USS avaient décidé de ne pas lancer le référendum contre ces deux objets et de conditionner leur soutien, en cas de votation, à un renforcement des mesures d'accompagnement. Dans sa lettre au président de la Confédération, Unia, conscient que toutes les revendications ne pourront être satisfaites d'ici la mi-décembre, demande néanmoins des mesures concrètes et des engagements fermes sur quatre points centraux.

Unia demande d'abord que le Conseil fédéral s'oppose clairement aux demandes de l'Union européenne (UE) d'affaiblir les mesures de protection, notamment par la suppression de la «règle des 8 jours» de la loi sur les travailleurs détachés, élément indispensable aux contrôles des conditions de travail, et par la levée de l'interdiction de la location de services depuis l'étranger.

Le second point porte sur les Conventions collectives de travail (CCT): le Conseil fédéral doit promulguer sans attendre un contrat type de travail pour l'économie domestique et étendre la CCT du nettoyage de Suisse alémanique et la CCT nationale du travail temporaire. Unia rappelle également d'autres exigences, parmi lesquelles la suppression de la notion de «sous-enchère salariale abusive et répétée» du Code des obligations.

En troisième lieu, Unia veut que le Conseil fédéral «prenne rapidement une position sans ambiguïté en faveur du principe du lieu où la prestation est fournie» dans la révision de la loi fédérale sur les marchés publics, un problème «absolument fondamental» pour le syndicat qui menace de retirer son soutien à l'accord de libre circulation si le Gouvernement ne le fait pas.

Dernier point, Unia demande que le Conseil fédéral réponde favorablement à la requête de l'USS et de l'Oseo sur le financement, aujourd'hui à la peine, des projets de coopération dans les pays de l'Est et du centre de l'Europe, projets visant à favoriser le partenariat social et l'augmentation des standards sociaux dans ces pays, dans le but de diminuer les risques de dumping chez nous.

Unia n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre, mais a obtenu de rencontrer prochainement Doris Leuthard, ministre de l'économie, pour discuter des questions relatives aux mesures d'accompagnement, et Micheline Calmy-Rey pour celles relatives à la coopération à l'Est.

Sylviane Herranz

Libre circulation des personnes : le conseil fédéral sème la panique

2 décembre 2008

Le Conseil fédéral s'est servi de sa conférence de presse d'aujourd'hui sur la libre circulation des personnes pour tenter de semer la panique dans la population. La vérité n'est manifestement pas le premier de ses soucis. L'UDC recommande au peuple suisse de ne pas se laisser impressionner par les arguments fallacieux du gouvernement et de se contenter de peser les avantages et les inconvénients du projet mis en votation.

Le Conseil fédéral fait pression sur le peuple suisse. Il n'hésite pas à peindre le diable sur la muraille pour le cas où le souverain helvétique oserait refuser le projet de libre circulation des personnes le 8 février 2009. Comme en 1992, où l'on développait des scénarios d'horreur dans le cas d'un refus de l'EEE, on tente une fois de plus de faire peur aux citoyennes et aux citoyens et leur annonçant des conséquences épouvantables s'ils disent non à la libre circulation. L'UDC condamne sévèrement cette intervention peu crédible du Conseil fédéral. Il est infiniment regrettable que le gouvernement du pays s'abaisse à propager des demi-vérités et même des mensonges.

Premièrement, le Conseil fédéral prétend qu'en cas de refus du projet le 8 février 2009 le temps ne suffirait pas pour lancer un nouveau projet soumis au référendum jusqu'au 31 mai 2009. Après un refus populaire, le Conseil fédéral devrait dénoncer les accords bilatéraux I en vertu de la clause guillotine. C'est faux ! En cas de refus, le Conseil fédéral doit simplement adopter deux nouveaux projets, les soumettre au référendum obligatoire et les présenter séparément au peuple. Voilà la seule manière de déterminer correctement la vraie volonté du peuple.

Deuxièmement, le Conseil fédéral prétend que la libre circulation des personnes ne permet pas à chaque citoyen UE de venir en Suisse. C'est faux. Chaque citoyen UE peut se présenter comme personne exerçant une activité lucrative indépendante et obtient ainsi le droit de venir en Suisse, d'y vivre, d'y travailler et d'y revendiquer des prestations sociales. De surcroît, chaque citoyen UE peut venir six mois en Suisse pour y chercher du travail.

Troisièmement, le Conseil fédéral prétend que nous avons déjà six ans d'expérience avec l'ouverture de notre marché du travail. C'est faux. Le marché du travail n'est ouvert que pour les 15 anciens membres de l'UE et depuis 2007 seulement. Avant cette date, la Suisse imposait des contingents qui limitaient quantitativement l'immigration. De plus, cette modeste expérience date d'une époque de haute conjoncture.

Quatrièmement, le Conseil fédéral prétend que le problème lancinant que pose l'arrivée en force de Roms en Italie n'a aucun rapport avec la libre circulation des personnes. De qui se moque-t-on ? Il est évident qu'une immigration en masse est une des conséquences possibles de la libre circulation des personnes.

Cinquièmement, le Conseil fédéral prétend que la libre circulation des personnes est nécessaire parce que les entreprises suisses ne peuvent pas couvrir leurs besoins en main-d'œuvre en Suisse uniquement. C'est n'importe quoi ! Le marché suisse du travail a toujours été attractif et jouit d'une bonne popularité pour les travailleurs étrangers. La Suisse peut adapter à tout moment la loi sur le séjour des étrangers.

Sixièmement, le Conseil fédéral prétend que les travailleurs UE n'ont droit aux indemnités de l'assurance-chômage que s'ils ont cotisé pendant un an au moins. Ce n'est que la moitié de la vérité. A l'avenir, la durée de cotisation minimale pourra aussi être atteinte dans un pays UE. Le travailleur étranger qui remplit cette condition aura donc droit aux prestations sociales suisses dès le premier jour de travail en Suisse.

Septièmement, le Conseil fédéral affirme que la Suisse non plus n'accepterait pas la discrimination de certains cantons. Cette comparaison est déplacée. La Suisse a conclu les accords bilatéraux avec l'UE et si cette dernière accueille de nouveaux membres, c'est son affaire. Le territoire de la Suisse, lui, reste inchangé. La Suisse n'a pas agrandi son territoire depuis la naissance de l'UE en accueillant de nouveaux cantons.

Reste que même le Conseil fédéral est contraint admettre que la libre circulation des personnes n'a pas que des avantages. Il doit constater que l'immigration en provenance des pays UE a fortement augmenté à la suite de la libre circulation. Il ne peut nier que le chômage-socle a progressé et que, malgré la haute conjoncture, le chômage n'a pas retrouvé en Suisse le bas niveau qui était le sien en 2000 et 2001 (avant l'introduction de la libre circulation des personnes). Le Conseil fédéral fait un lien entre la baisse hésitante du chômage et la plus forte concurrence sur le marché du travail à la suite de la libre circulation des personnes. Il admet aussi que la pression concurrentielle sur les travailleurs augmente, donc que l'on doit compter avec une baisse des salaires et une augmentation du chômage. Le Conseil fédéral se contente de relever que la pression de la concurrence pourrait augmenter pour les individus, c'est à dire une baisse des salaires et une hausse du chômage.

En fin de compte, l'UDC doit constater que le Conseil fédéral entre dans cette campagne de votation en recourant à des méthodes déloyales et en informant de manière unilatérale. L'UDC mettra tout en œuvre pour dénoncer cette propagande étatique et mettre en garde le peuple suisse contre les conséquences véritables de la libre circulation des personnes. Les citoyennes et les citoyens pourront ainsi prendre une décision fondée en connaissant les avantages et les inconvénients du projet.

Les enjeux de la bataille sur la libre circulation

03.12.2008

En février, les citoyens suisses seront à la croisée des chemins. Soit ils prolongent la libre circulation des personnes, soit ils prennent le risque de l'isolement. Tel est le message du Conseil fédéral.

«L'une des plus importantes votations de l'histoire économique de la Suisse.» C'est ainsi que Doris Leuthard a résumé, hier à Berne, les enjeux du scrutin du 8 février prochain. Le peuple se prononcera sur la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne et sur son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Le Conseil fédéral a donc sorti l'artillerie lourde en montant au front avec trois ministres: Eveline Widmer-Schlumpf, Micheline Calmy-Rey et Doris Leuthard. Conscient de l'adversité, depuis que les délégués de l'UDC ont décidé, samedi dernier, de prôner le rejet de l'objet. Enjeux.

SUR QUOI VOTE-T-ON? Sur la confirmation de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, ainsi que sur son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Ces accords permettent aux ressortissants suisses et européens de choisir leur lieu de travail et de domicile. Le parlement, contre l'avis du Conseil fédéral, a décidé que la confirmation de l'accord signé en 1999 et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie devaient être présentées au peuple sous forme de «paquet». C'est la troisième fois que le souverain se prononcera sur ce thème après 2000 (vote sur l'accord) et 2005 (sur son extension à dix nouveaux membres de l'UE).

AFFLUX DES GENS DU VOYAGE? Les opposants à la libre circulation en sont convaincus: «Nous allons importer de la criminalité, notamment avec l'afflux de Roms», tranche le conseiller national Hans Fehr (UDC/ZH), président de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN).

Eveline Widmer-Schlumpf contre-attaque: «La question des Roms n'a rien à voir avec la libre circulation des personnes. Ce que l'on observe en Italie, par exemple, est lié à l'absence de titre de séjours.» En clair, les nombreux Roms présents en Italie sont des sans-papiers. Enfonçant le clou, elle a rappelé que depuis 2004, tant les Roumains que les Bulgares n'ont plus besoin de visa pour venir en Suisse pour trois mois, et «on n'a constaté aucune augmentation significative de la délinquance».

FAUT-IL CRAINDRE LE «PLOMBIER BULGARE»? Pour Hans Fehr, les choses sont entendues: «Nous prenons des risques inconsidérés en ouvrant encore nos frontières. La pression migratoire, notamment sur l'emploi, sera énorme.»

Eveline Widmer-Schlumpf n'est pas de cet avis. Elle se réfère aux expériences faites depuis six ans et l'ouverture progressive du marché du travail. Si la conjoncture a attiré de nombreux travailleurs, tout s'est passé «sous contrôle», et la «pression migratoire» de pays de l'Est (Pologne, Hongrie, etc.) n'a pas augmenté, assure la ministre, tout en rappelant que l'ouverture à la Roumanie et à la Bulgarie se ferait progressivement sur sept ans. Pour mémoire, la population établie en Suisse provenant des 27 Etats membres de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange comptait plus de 1 million de personnes à fin août 2008 (7,9% de plus qu'un an plus tôt). Mais il s'agit essentiellement de personnes venant d'Europe occidentale.

QU'Y GAGNE LA SUISSE? Même l'UDC ne conteste pas fondamentalement le bilan économique favorable depuis 2002. Doris Leuthard a indiqué hier que cette main-d'œuvre étrangère a «permis d'augmenter durablement la croissance de 1%». L'Argovienne balaie d'un revers de la main la thèse selon laquelle un tourisme des assurances sociales aurait vu

le jour: «Les personnes qui ont droit au chômage sont celles qui ont cotisé douze mois, comme les Suisses!»

QUELS RISQUES EN CAS DE NON? Pour l'UDC, un refus du peuple serait sans conséquence majeure. L'UE n'aurait selon elle aucun intérêt à sévir. Or, avertit Micheline Calmy-Rey, la situation juridique est claire: six mois après le refus, les sept premiers accords bilatéraux, dont celui sur la libre circulation des personnes ou sur les transports terrestres tomberont automatiquement. C'est ce que prévoit la clause guillotine qui lie ces accords. Et la Suisse serait de retour à la case départ: tout devoir renégocier...

Romain Clivaz

L'UDC soutenue par un petit comité de gauche

Tout laisse à penser que la campagne sur la libre circulation des personnes sera acharnée. Après de longues tergiversations, l'UDC est décidée à mener campagne. Christoph Blocher soutiendra le refus, et, dans son sillage, quelque 90% des délégués du parti. Sous la Coupole, un tiers des élus, membres de l'aile économique du parti, militera pour un oui le 8 février. Néanmoins, le directeur de l'ASIN, Hans Fehr, assure que de nombreux comités, allant des jeunes à certains entrepreneurs, sont en cours de constitution pour défendre le non. Plus surprenant, un comité de gauche prônant lui aussi le rejet de la libre circulation a vu le jour à la fin novembre. Composé d'une frange de militants socialistes et syndicalistes, il estime que la libre circulation des personnes aggrave avant tout «l'exploitation» des travailleurs.

Toutefois, le PS, comme les autres partis gouvernementaux, soutient l'ouverture.

La dernière incertitude concerne les syndicats, qui prendront position à la mi-décembre. Soucieux d'obtenir certaines garanties de protection des travailleurs, ils semblent vouloir maintenir la pression sur le Conseil fédéral jusqu'au bout. Comme lors des deux premiers scrutins, pour lesquels ils avaient finalement dit oui.

« Non à la libre exploitation des personnes »

5 décembre 2008

Voter NON le 8 février prochain, c'est :

S'opposer à une concurrence accrue sur le marché du travail qui profite aux patrons.

La déréglementation des marchés du travail nationaux et la création d'un marché du travail européen augmentera la pression sur les travailleurs/-ses et les chômeurs/-ses, tandis que les entreprises profiteront de cette abondance de main-d'œuvre et de cette grande armée de réserve de chômeurs/-ses pour faire baisser les salaires et dégrader les conditions de travail. Il faut savoir qu'en Suisse, près de deux-tiers des travailleurs/-ses ne jouissent pas d'une Convention collective de travail (CCT).

Refuser que des entreprises étrangères fassent travailler en Suisse des personnes aux conditions du pays d'origine de ces entreprises.

La « Libre prestation des services » contenue dans l'accord de Libre circulation permet aux entreprises de « détacher » à l'étranger des travailleurs/-ses aux conditions du pays d'origine de ces entreprises. Cette clause est la porte ouverte au dumping salarial et social et remet frontalement en cause les lois et conventions collectives nationales destinées à défendre les travailleurs/-ses. La Cour Européenne de Justice (CEJ) légitime déjà certains abus au nom de cette clause et du dogme de la « concurrence libre et non faussée ».

Ne pas céder au chantage des milieux économiques et du Conseil fédéral qui prétendent que sans cet accord notre économie va s'effondrer.

La Suisse ne s'est pas appauvrie après avoir refusé en 1992 d'adhérer à l'Espace Economique Européen (EEE), tout comme la France ou les Pays-Bas ne se sont pas affaiblis économiquement après leur rejet du Traité constitutionnel européen en 2005. Le spectre d'une crise économique accrue en cas de NON le 8 février prochain n'est là que pour faire peur aux citoyens et manipuler l'opinion.

Affirmer que les mesures d'accompagnement censées protéger les travailleurs/-ses du dumping salarial et social sont insuffisantes.

Les moyens prévus pour contrôler le marché du travail déréglementé sont largement insuffisants et ne garantissent pas la protection des travailleurs/-ses. Quant aux amendes pratiquées en cas d'abus, elles sont dérisoires. Il ne faut donc pas s'étonner que le nombre d'abus explose (26% des entreprises contrôlées depuis l'entrée en vigueur de la Libre circulation en 2002 ont violé le droit du travail).

Contrecarrer la politique ultra-libérale développée depuis plus de vingt ans en Europe et en Suisse et affirmer notre souveraineté en matière de protection des travailleurs/-ses.

Au delà de cet accord, c'est toute la politique ultra-libérale de l'Europe et de la Suisse que nous contestons. La déréglementation des marchés, le libre-échange et le dogme de la libre concurrence ont précarisé des millions de travailleurs/-ses et généré un chômage de masse, en même temps qu'ont été démantelés bon nombre de services publics. La Libre circulation est un pas de plus vers un capitalisme mondialisé et débridé basé sur l'exploitation des travailleurs/-ses. Ne pas s'y opposer aujourd'hui, c'est prendre le risque de ne plus pouvoir le faire par la suite du fait du transfert de souveraineté qu'impliquent les Accords bilatéraux. Nous ne voulons pas de cet internationalisme patronal !

S'opposer à la construction d'une Europe-forteresse qui exclue les travailleurs/-ses des autres continents de son marché du travail.

La Commission européenne a décidé en parallèle à la déréglementation du marché du travail européen d'empêcher l'accès de ce dernier aux travailleurs/-ses des autres continents. Cette politique qui consiste à mettre des barbelés tout autour de l'Europe contredit clairement l'argument prétendant que la Libre-circulation constitue une ouverture et une politique internationaliste. Le patronat européen veut en réalité des travailleurs/-ses « blancs », bien formés et prêts à accepter de mauvaises conditions de travail pour poursuivre sa course effrénée vers plus de productivité et de profits.

Le Parti évangélique recommande le oui à la libre circulation

6 décembre 2008

Le Parti évangélique (PEV) se prononce clairement en faveur de la reconduction et l'extension de l'accord de libre circulation des personnes, objet soumis en votation le 8 février.

Les délégués ont dit oui par 118 voix contre une et quatre abstentions samedi à Aarau. Toutes les personnes doivent être soumises à la même règle de libre circulation. L'Union européenne ne permettra pas que deux de ses membres, la Roumanie et la Bulgarie, soient discriminés, a déclaré le conseiller national zurichois Ruedi Aeschbacher. Des bilatérales «light» ne sont pas envisageables.

Clause «guillotine»

Si le peuple dit non le 8 février, les sept accords négociés dans le cadre des bilatérales I tomberont en vertu de la clause «guillotine». La Suisse devra faire face à une situation désastreuse, a-t-il martelé: «cela ne doit pas arriver».

La reconduction de la libre circulation des personnes est d'une importance vitale pour l'économie suisse, selon lui. Depuis l'introduction de l'accord en Suisse en 2002, la situation sur le marché de l'emploi s'est détendue. Les salaires ne se sont pas effondrés et la Suisse n'a pas été prise d'assaut par des migrants.

M. Aeschbacher prend toutefois au sérieux les craintes de la population. Pour la rassurer, il a rappelé que toute personne cherchant à venir en Suisse sera toujours obligée d'être en possession d'un contrat de travail valable. De plus, les mesures d'accompagnement pour lutter contre le dumping salarial ont fait leur preuve.

Instabilité pour la Suisse

Un refus le 8 février entraînera une grande incertitude dans le domaine juridique et placera la Suisse dans une position de quémendeur, a relevé pour sa part l'ambassadeur Urs Bucher, chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFE à Berne. L'UE avec ses 490 millions de consommateurs ne joue pas dans la même cour que la Suisse et ses 7,5 millions d'habitants. Le conseiller national Lukas Reimann (UDC/SG) défendait le point de vue inverse. Mais ses arguments n'ont pas fait mouche. Des délégués ont même souligné que les référendaires jouaient trop à faire peur aux Suisses en brandissant la menace d'une immigration massive en provenance de la Bulgarie et la Roumanie.

«Des valeurs pour surmonter les crises»

Les délégués ont aussi adopté une résolution pour répondre à la crise financière par 106 voix et sept abstentions. Les actionnaires devraient pouvoir donner leur avis sur les bonus et les indemnités de départ des managers, comme le préconise l'initiative fédérale contre les rémunérations abusives.

Concernant l'UBS, les délégués ne comprennent pas que le Parlement n'ait pratiquement pas son mot à dire sur le plan de sauvetage alors que l'aide octroyée est de la taille du budget de la Confédération.

Plus largement, cette résolution intitulée «Des valeurs pour surmonter les crises» milite pour une nouvelle culture du partage à la place d'une culture de la dette. «L'Occident doit cesser de croire que la qualité de la vie doit aller de paire avec une consommation sans cesse croissante», selon le PEV.

Le PLRN soutient unanimement les bilatérales

3 décembre 2008

Le Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN) a apporté un soutien unanime à la reconduction des accords bilatéraux avec l'Union Européenne lors de son Assemblée générale tenue le mercredi 3 décembre 2008 à Malvilliers. Ces accords sont vitaux pour la Suisse et tout particulièrement pour l'économie neuchâteloise : sans eux, nos entreprises perdraient de nombreux marchés et des places de travail en Suisse et à Neuchâtel seraient supprimées. Pour préserver les emplois dans notre canton, un OUI aux bilatérales est indispensable, faute de quoi notre région risque des pertes économiques et sociales douloureuses.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne sont vitaux pour notre pays, et tout particulièrement pour le canton de Neuchâtel dont une grande partie de la richesse est créée par les exportations à destination de l'Union européenne. Le PLRN soutient donc avec force la reconduction de ces accords et leur extension aux nouveaux Etats membres, qui ouvrent de nouveaux marchés à l'économie suisse.

Dans une période économique difficile, il est essentiel de tout faire pour préserver les emplois dans notre canton. Nos relations avec l'Union européenne sont indispensables pour maintenir des places de travail : refuser ces accords bilatéraux, ce serait entraîner automatiquement des suppressions d'emplois et donc une augmentation du chômage, ce serait créer une crise politique majeure avec notre principal partenaire commercial.

Pour les emplois, pour le pouvoir d'achat, pour le bien-être de tous, le PLRN invite la population neuchâteloise à ne pas scier la branche sur laquelle elle est assise et à voter avec conviction OUI à la reconduction des accords bilatéraux avec l'Union européenne.

La libre circulation est bonne pour l'économie

12 décembre 2008

A moins de deux mois de la votation populaire, le patronat et le KOF, le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, présentent une étude qui démontre les bienfaits de la libre circulation pour la croissance du pays.

Grâce à la libre circulation, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré entre 2002 et 2007 une hausse annuelle de 0,16% supérieure à ce qui se serait produit sans l'accord. «L'impact est modeste mais non négligeable lorsqu'il est cumulé sur plusieurs années», déclare vendredi Jan-Egbert Sturm, directeur du KOF, en présentant cette étude commandée par economiesuisse et l'Union patronale.

Ainsi, fin 2007 le PIB se situait 5,5 milliards de francs au-dessus du niveau qui aurait été atteint sans la libre circulation. Les chercheurs sont partis du principe que si la Suisse n'avait pas ratifié cet accord, elle aurait poursuivi sa politique de contingentement des travailleurs étrangers.

L'immigration aurait aussi enregistré une hausse, car la Suisse se trouvait dans une période de croissance. Mais quelque 4000 travailleurs étrangers en moins seraient venus dans le pays chaque année, ont estimé les chercheurs.

Pas de quoi avoir peur

L'étude du KOF réfute les craintes qui se sont exprimées avant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Cette dernière n'a ni fait monter le taux de chômage ni fait baisser les salaires nominaux. Le salaire moyen a même légèrement augmenté en raison de la venue de nombreux travailleurs qualifiés.

Conclusion surprenante: l'immigration de travailleurs hautement qualifiés a même fait reculer le taux de chômage des étrangers résidant en Suisse. Selon Jan-Egbert Sturm, cela s'explique par le fait que la possibilité d'engager des cadres européens permet également de créer des emplois moins qualifiés.

La libre circulation des personnes n'a par contre pas eu d'effet sur le taux de chômage des Suisses entre 2002 et 2007. Le KOF en déduit que l'engagement d'employés européens complète la main d'oeuvre suisse et qu'elle permet d'attirer les travailleurs qualifiés nécessaires en cas de pénurie.

Cas particulier

Pourtant, les conclusions du KOF divergent de celles des études similaires effectuées dans d'autres pays européens. Là-bas, les effets de la libre circulation sont soit nuls, soit plutôt négatifs. Jan-Egbert Sturm explique cette différence par le fait que la Suisse attire plus de travailleurs qualifiés que ses voisins.

A long terme, le KOF ne peut pas prévoir si la libre circulation fera grimper le taux de croissance de la Suisse. Certes, en théorie, un afflux de travailleurs hautement qualifiés accroît presque automatiquement la productivité du travail. Mais le fait que la libre circulation soit en vigueur depuis peu de temps rend les prévisions incertaines.

Confirmation

L'étude du KOF est la seconde qu'economiesuisse et l'Union patronale suisse (UPS) présentent dans le cadre de leur campagne en faveur de la reconduction de la libre circulation et de son extension à la Roumanie et la Bulgarie, soumises aux citoyens le 8 février.

Thomas Daum, directeur de l'UPS relève que l'étude statistique du KOF confirme les résultats de la première étude, menée sous forme de sondage auprès des entrepreneurs. Selon eux, la libre circulation répond mieux aux besoins d'embauche des entreprises que les anciens contingents. De plus, en cas de récession les employés européens peuvent repartir plus facilement.

http://www.swissinfo.ch/fre/a_la_une/La_libre_circulation_est_bonne_pour_l_economie.html?siteSect=105&sid=10086248&cKey=1229095478000&ty=st

Libre circulation : les délégués d'Unia disent oui

13 décembre 2008

Les délégués d'Unia se sont prononcés clairement en faveur de la reconduction et de l'extension de la libre circulation des personnes, objet soumis au vote le 8 février. Ils attendent toutefois une amélioration des mesures d'accompagnement.

Après une intense discussion, les délégués réunis à Berne ont dit oui - sans opposition mais avec quelques abstentions - à cet objet. Cependant, le syndicat attend de la part du Conseil fédéral un engagement ferme pour protéger les employés du dumping salarial et social, a-t-il indiqué dans un communiqué.

Ce mot d'ordre a été adopté à l'attention de l'Union syndicale suisse. L'organisation faïtière présentera ses arguments lundi lors d'une conférence de presse.

L'avenir des rentes du 2e pilier a été un autre point fort de l'assemblée. Les quelques 150 délégués d'Unia exigent du Conseil fédéral qu'il renonce à mettre en vigueur la nouvelle ordonnance sur les placements 2.

L'avenir des rentes du 2e pilier a été un autre point fort de l'assemblée. Les quelques 150 délégués d'Unia exigent du Conseil fédéral qu'il renonce Celle-ci autorise les caisses de pension à acquérir encore plus (15%) de produits alternatifs comme les "hedge funds" mais en contrepartie les oblige à réduire la part de placements plus stables que sont les biens immobiliers (de 50 à 30%). Cela revient à mettre à disposition de l'industrie financière une plus grande part des 600 milliards de francs de fortune des caisses de pension, selon Unia.

Pour le syndicat, il faut au contraire interdire aux caisses de pension les placements alternatifs et favoriser les placements sûrs reposant sur l'économie réelle. La prévoyance professionnelle doit être clairement séparée de l'industrie financière.

Les délégués ont aussi critiqué la forte implication, voulue par la Confédération, de représentants de l'économie financière dans la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle. Ils ont enfin donné mandat au prochain comité central d'Unia de chercher à former une large coalition pour lancer un référendum contre l'abaissement prévu du taux de conversion LPP à 6,4% en 2015.

Libre circulation : vote à haut risque

13 décembre 2008

L'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse ne laisse planer aucun doute sur l'application de la clause guillotine en cas de non le 8 février à la libre circulation des personnes avec l'UE. Elle sera automatiquement appliquée six mois après que la Suisse aura informé Bruxelles du résultat.

«Il n'y a pas lieu de spéculer ou de jouer la montre. En cas de non, le premier paquet de bilatérales serait, à terme, annulé», déclare samedi Michael Reiterer dans une interview aux quotidiens «24 Heures» et «La Tribune de Genève».

Optimisme

Selon l'ambassadeur, on ne peut pas s'imaginer qu'il n'y ait plus de relations bilatérales entre les deux entités, vu leur proximité. Mais il est aussi difficile d'imaginer que la Suisse obtienne de meilleurs résultats après de nouvelles négociations, avertit-il.

Et Michael Reiterer de faire part de son optimisme, moins de deux mois avant le vote des Suisses sur la prolongation de l'accord avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et la Bulgarie. «Les Suisses voteront oui pour la troisième fois à la libre circulation».

Contre-vérités

Cela malgré les nombreuses contre-vérités jetées en l'air dans la campagne, regrette l'ambassadeur, qui cite notamment l'argument selon lequel l'accord entraînerait un afflux migratoire incontrôlé. «C'est faux!». Et le diplomate de répéter que la libre circulation, c'est avant tout la possibilité de s'établir dans un autre pays si on y a obtenu un contrat de travail.

Les entreprises en ont largement bénéficié. En temps de crise, il n'y aura pas d'afflux d'étrangers car les employeurs engageront moins. Il n'y a en outre aucun rapport entre criminalité et libre circulation, cette dernière ne prévoyant pas le droit de mendier, de voler ou de violer!, ajoute Michael Reiterer. Au contraire, la sécurité est améliorée depuis l'entrée, vendredi, de la Suisse dans l'Espace Schengen.

Le oui, mais... d'UNIA

Réunis samedi en assemblée, les délégués du syndicat UNIA ont dit oui à la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) et à son extension à la Bulgarie et à la Roumanie, au menu des votations du 8 février prochain.

Ils attendent toutefois du Conseil fédéral un engagement ferme pour améliorer les mesures d'accompagnement.

Le comité UDC dit non à l'extension de la libre circulation des personnes

14 décembre 2008

Un comité national s'est formé au sein de l'UDC pour combattre l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie. L'objectif de ce groupe est d'obtenir un non populaire au "paquet" antidémocratique et anticonstitutionnel mis au vote par le Parlement.

Le 8 février 2009 le peuple suisse votera sur la poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE. Le même arrêté fédéral comprend cependant aussi l'extension de cet accord à la Roumanie et la Bulgarie. Les délégués de l'UDC Suisse ont récemment décidé à une forte majorité de recommander au peuple le refus de ce projet. Un comité vient d'être formé pour mener cette campagne de votation.

Réunissant 29 conseillers nationaux et l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher, il est co-présidé par les conseillers nationaux Toni Brunner, président UDC Suisse, et Yvan Perrin, vice-président UDC Suisse, Yvette Estermann, vice-présidente du groupe parlementaire, et Jasmin Hutter, vice-présidente UDC Suisse.

Les raisons suivantes s'opposent au "paquet" de libre circulation des personnes voté le 8 février 2009:

- NON à l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie
- NON à ce paquet antidémocratique
- NON au chantage exercé par l'UE
- NON à une pression accrue sur les salaires
- NON à la perte d'emplois
- NON au minage de nos œuvres sociales
- NON à des frontières toujours plus ouvertes
- NON à une immigration incontrôlée de plus en plus forte
- NON à une criminalité étrangère croissante
- NON à la légende du Conseil fédéral selon lequel un refus entraînerait la résiliation des accords bilatéraux I

La Suisse va au devant d'une période économiquement très difficile. Avec l'extension de la libre circulation des personnes, les Roumains, les Bulgares et notamment les Roms de ces deux pays obtiennent pratiquement le droit d'immigrer en Suisse – en plus des autres citoyens UE. Tous les travailleurs de ces pays peuvent entrer librement en Suisse sous le prétexte d'y chercher un emploi. Il est ensuite quasiment impossible de contrôler ce qu'ils deviennent. De surcroît, l'UE négocie déjà une prochaine adhésion avec la Croatie et la Turquie. Il s'agit donc de poser un jalon dès à présent pour mettre fin à une immigration croissante qui n'apporte aucun avantage réel à la Suisse.

La libre circulation des personnes accroît la pression sur les salaires et le chômage. Elle alourdit aussi les charges de l'assurance-chômage, de l'AVS, de l'AI et des autres institutions sociales. En période de crise surtout, cette pression peut avoir des conséquences désastreuses pour la sécurité sociale. Nous ne pouvons pas accepter cela!

Le comité contre l'extension de la libre circulation des personnes combat le "paquet" mis au vote par le Parlement et invite la population suisse à dire clairement NON le 8 février 2009 à ces agissements antidémocratiques. Le Conseil fédéral aura alors largement le temps de déficeler ce paquet et de présenter séparément au Parlement les deux projets de poursuite et d'extension de la libre circulation des personnes.

Suisse : la droite populiste craint un afflux de Roumains et Bulgares

14 décembre 2008

La droite populiste suisse a annoncé dimanche son intention de faire campagne contre l'extension à la Bulgarie et à la Roumanie des accords signés avec l'Union européenne sur la libre circulation des travailleurs, soumis à un référendum en février.

L'Union démocratique de droite (UDC), qui vient de retrouver une place au Conseil fédéral (gouvernement) de la Confédération, a créé un comité national en ce sens, selon un communiqué diffusé sur son site internet. *"L'objectif de ce groupe est d'obtenir un non populaire au 'paquet' antidémocratique et anticonstitutionnel mis au vote par le Parlement"*, poursuit le communiqué.

Les Suisses, qui ne font pas partie de l'UE mais qui ont avec elle de nombreux accords de coopération, doivent se prononcer le 8 février sur la reconduction et l'extension aux Roumains et aux Bulgares des accords sur la libre circulation donnant le droit à des Européens de travailler sur son territoire.

Selon la droite dure, première force politique du pays avec un tiers des électeurs, ces accords risquent d'augmenter une immigration que Berne a déjà des difficultés à gérer. *"Tous les travailleurs de ces pays (UE, Bulgarie et Roumanie, nldr) peuvent entrer librement en Suisse sous le prétexte d'y chercher un emploi. Il est ensuite quasiment impossible de contrôler ce qu'ils deviennent"*, argumente l'UDC, insistant: *"Il s'agit de poser un jalon dès à présent pour mettre fin à une immigration croissante qui n'apporte aucun avantage réel à la Suisse"*.

Le parti extrémiste, notoirement anti-européen et xénophobe, craint également que la libre circulation n'augmente *"la pression sur les salaires et le chômage"*.

Malgré le soutien de tous les autres partis suisses au oui, la campagne s'annonce délicate pour les autorités helvétiques, car Bruxelles les a déjà prévenues: un rejet entraînera non seulement la fin des premiers accords bilatéraux dans lesquels est incluse la libre circulation mais sonnera aussi la fin de l'adhésion suisse à Schengen qu'elle vient tout juste d'intégrer.

Le 8 février 2009, dire oui pour qu'il ne se passe rien

16 décembre 2008

Deux questions en une et des bizarreries de procédure sont le prix de l'isolement bilatéral avec l'Europe

Ueli Maurer va vite devoir faire l'apprentissage de la collégialité. Son premier mois de fonction – janvier 2009 – sera marqué par la campagne en vue de la votation du 8 février 2009 sur les accords bilatéraux. Le parti du nouveau conseiller fédéral soutient le non à ce paquet. L'UDC prétend qu'un vote négatif ne remettrait pas en cause les accords bilatéraux mais obligerait le Conseil fédéral à une nouvelle négociation. Un raisonnement erroné.

Contre l'avis du Conseil fédéral, les Chambres ont décidé de réunir en un seul arrêté fédéral la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Le procédé était à notre avis critiquable (DP 1776). Mais, le débat est désormais clos. Le 8 février 2009, le peuple se prononcera sur les deux objets. Le refus de l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie n'aurait pas de conséquence juridique directe. La situation s'était déjà présentée en 2005 au moment de l'extension de l'accord aux dix nouveaux membres de l'Europe des 25 (DP 1641). Un refus de l'extension placerait la Suisse dans une situation diplomatique fragile, mais il est invraisemblable que le Conseil européen trouve une unanimité pour dénoncer l'accord avec la Suisse au motif que celle-ci refuse son extension aux deux nouveaux membres de l'UE.

Il en va tout autrement de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes. Un peu à l'exemple d'un bail, l'ALCP est conclu pour une durée initiale fixe – sept ans – et se renouvelle tacitement pour une période indéterminée si les parties ne le dénoncent pas à l'issue de cette période. C'est ce qu'on appelle juridiquement une clause de reconduction tacite. Autrement dit – et c'est un élément capital – si aucune des deux parties, Suisse ou Union européenne, ne résilie l'accord, celui-ci continue automatiquement à être valable pour une durée indéterminée. Plus que de reconduction, c'est de résiliation ou de dénonciation qu'il s'agit: un vote négatif le 8 février 2009 ne peut signifier qu'un mandat impératif au Conseil fédéral de dénoncer l'ALCP au terme de la procédure initiale de sept ans. Une dénonciation qui, en vertu de la clause dite «*guillotine*», entraîne automatiquement celle des autres traités faisant partie des bilatérales I.

En règle générale, le Parlement – et donc, en cas de référendum, le peuple – ne se prononce pas sur la dénonciation d'un traité international. De pratique constante, cette prérogative appartient au seul Conseil fédéral en vertu de l'article 184 de la Constitution fédérale. Les Chambres fédérales ne se prononceraient pas si le Conseil fédéral décidait de dénoncer un des autres accords bilatéraux. Lors des débats sur les bilatérales I (cf. *Bulletin officiel* du 30 août 1999), le Parlement avait toutefois estimé pour des raisons politiques que la dénonciation de l'ALCP à l'issue de la période initiale devait faire l'objet d'un arrêté fédéral, et donc d'un éventuel vote du peuple (cf. art. 2 de l'arrêté de 1999). On relèvera que, si l'ALCP devait être reconduit le 8 février 2009, il serait alors valable pour une durée indéterminée. Chacune des deux parties conserverait toutefois la possibilité de le dénoncer en vertu de l'article 25, par. 3 de l'accord. Mais rien ne prévoit que cette éventuelle dénonciation ultérieure doive faire l'objet d'un arrêté parlementaire sujet au référendum.

Le vote du 8 février 2009 est donc une bizarrerie de plus dans nos relations bilatérales et protéiformes avec l'UE: un «*oui*» du peuple obligerait le Conseil fédéral à ne rien faire, ce qui entraînerait la reconduction de l'ALCP pour une durée indéterminée, tandis qu'un «*non*» contraindrait le Conseil fédéral à envoyer une dénonciation à Bruxelles qui entraînerait la caducité de l'ensemble des accords bilatéraux I. Face à ces complications toutes helvétiques, il n'est pas étonnant que nos partenaires réclament une base juridique commune à l'ensemble de nos relations avec l'UE (DP 1806).

Alex Dépraz

<http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/10012.shtml>

Libre circulation : des syndicalistes combattent la «libre exploitation»

17 décembre 2008

VOTATIONS FEDERALES | Le comité ouvrier contre la «libre exploitation des travailleurs» a fustigé mercredi la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Au passage, il s'en est pris au musellement opéré par les grandes centrales syndicales.

"Dans une organisation démocratique, c'est la base qui décide et donne un mandat aux dirigeants. Dans les grandes centrales syndicales comme USS et Unia, qui soutiennent la libre circulation, c'est l'inverse qui s'est produit", a assuré aux médias à Berne le syndicaliste Olivier Cottagnoud, membre du comité ouvrier contre la «libre exploitation des travailleurs». Cet organe combat la reconduction et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes.

Un secrétaire syndical d'Unia, sceptique face aux accords, a même dit craindre pour son emploi.

"A vouloir à tout prix entrer dans l'Europe, les dirigeants syndicaux perdent de vue que le but réel de ces accords sur la libre circulation est uniquement de baisser les salaires et de faire pression sur les conditions de travail des travailleurs", a déclaré Michel Gindrat, socialiste neuchâtelois et membre du Syndicat des services publics (SSP).

Selon une enquête du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), les inspecteurs du travail ont constaté des abus lors de 26 % des contrôles concernant les secteurs soumis à une convention collective de travail (CCT) obligatoire. Et comme l'a rappelé l'USS elle-même, les amendes sont rares, voire impayées dans 20 % des cas puisque les entreprises fautives ont quitté le territoire suisse entre-temps, a relevé M. Gindrat. Avec le contexte économique actuel, la menace sur les conditions de travail n'en est que plus dangereuse, a-t-il averti.

Budget de campagne en constitution

La campagne sera courte jusqu'à la votation fédérale agendée au 8 février. D'ici là, le comité mobilisera par le biais de stands en janvier, de discussions et de contacts reposant sur ses liens avec le mouvement syndical. Un meeting public est prévu le 16 janvier à Genève.

Interrogés sur leur budget de campagne, les membres du comité ouvrier ont ri, se bornant à indiquer «il est en constitution».

A ce jour, le comité - qui réunit des syndicalistes, des socialistes et des militants d'organisations ouvrières - a le soutien de 66 personnes. Elles viennent des cantons de Neuchâtel, Vaud, Valais, Genève, Berne, Jura et Zurich. Les soutiens d'Outre-Sarine arrivent tous les jours, a assuré M. Cottagnoud.

L'UDC prône également le non pour la votation. Pas question pour autant de faire campagne commune, a annoncé le comité ouvrier. Selon Michel Zimmermann du SSP Vaud, l'UDC est seulement contre l'extension de l'accord et ce uniquement pour des motifs xénophobes que le comité ne partage pas.

<http://www.24heures.ch/actu/suisse/libre-circulation-syndicalistes-combattent-libre-exploitation-2008-12-17>

Neuchâtel : le Conseil d'Etat prépare un plan de soutien à l'économie

18 décembre 2008

Le canton de Neuchâtel se prépare à affronter la transformation de la crise financière en crise économique. Un plan de soutien à l'emploi et aux entreprises, aligné sur les mesures prévues au niveau fédéral, devrait être mis en oeuvre au début du mois de février.

Le gouvernement neuchâtelois a formé dès le mois d'octobre une task force spécifique, a indiqué jeudi le conseiller d'Etat Bernard Soguel, lors d'une conférence de presse consacrée à la situation de l'emploi dans le canton. Ce groupe de travail élabore en ce moment les moyens de faire face à la crise économique qui s'annonce.

Neuchâtel est prêt notamment à mettre en oeuvre des mesures d'assouplissement du chômage partiel, a ajouté Bernard Soguel. Le service cantonal de l'emploi souhaite l'extension de 12 à 18 mois de la période de référence, comme l'a proposé mardi la conseillère fédérale Doris Leuthard.

Les licenciements collectifs et les mesures de chômage partiel intervenus récemment dans l'horlogerie sont autant de signes d'une transformation de la crise financière en crise économique. Selon Bernard Soguel, Neuchâtel s'attend à une progression de 1 point du taux de chômage en 2009, ce qui correspond à 1200 chômeurs de plus.

Les pouvoirs publics sont moins démunis que par le passé pour faire face aux retournements de conjoncture, a estimé le conseiller d'Etat. Les instruments susceptibles de préserver l'emploi et de soutenir l'économie existent désormais.

S'agissant de la situation générale de l'emploi dans le canton, Bernard Soguel a souligné les excellents résultats obtenus en 2008. Plus de 8500 emplois, dont 2500 occupés par des frontaliers, ont été créés depuis le redémarrage industriel observé en 2005. Les frontaliers exercent désormais 9% des emplois neuchâtelois.

A ce sujet le conseiller d'Etat a déclaré que l'apport de main d'œuvre étrangère était une nécessité incontournable. Un refus de l'extension des accords bilatéraux à la Roumanie et la Bulgarie, lors de la votation fédérale du 8 février, représenterait une catastrophe pour le système de libre circulation et pour l'emploi.

Les instruments de contrôle des accords de libre circulation sont parfaitement affûtés à Neuchâtel, a ajouté Bernard Soguel. "L'ouverture du marché suisse de l'emploi aux ressortissants roumains et bulgares ne changera rien à la situation actuelle parfaitement maîtrisée".

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a soumis néanmoins au Secrétariat à l'économie (SECO) des propositions de révision de la loi sur les agences de placement en emplois fixes ou temporaires. La législation fédérale n'est plus adaptée à ces sociétés en charge désormais des ressources humaines de nombreuses entreprises.

<http://www.romandie.com/infos/news2/200812181423031AWPCH.asp>

La libre circulation ne détruit pas le travail dans les pays d'accueil

Vendredi 19 décembre 2008

BILATERALES. Pour le commissaire européen chargé des Affaires sociales, Vladimir Spidla, un recadrage s'impose avant la votation du 8 février 2009. Selon lui, la question des Bulgares et des Roumains est déjà «tranchée».

C'est un plaidoyer pour la libre circulation que le commissaire (tchèque) aux Affaires sociales lance dans les colonnes du Temps, quelques jours après la visite à Bruxelles de Pascal Couchepin, Hans-Rudolf Merz et Eveline Widmer-Schlumpf. Avec une conviction: la Suisse, partenaire privilégié des Vingt-Sept, n'a rien à perdre dans l'ouverture de ses frontières aux Roumains et aux Bulgares, assortie de toute façon d'une période transitoire de sept ans. Voilà le message qu'il adresse aux Suisses à moins de deux mois de la votation populaire.

Le Temps: Le terme «libre circulation des travailleurs» prête souvent à confusion. Beaucoup le confondent avec installation ou immigration. Comment l'appréhender ?

Vladimir Spidla: Je défends ce terme car l'aspect de circulation est assez fort. La plupart des gens qui travaillent dans un autre pays membre reviennent assez tôt chez eux. On ne parle pas évidemment de semaines, ou de mois. Mais nos études* démontrent sans ambiguïté qu'après quelques années, beaucoup reviennent. Il ne s'agit donc ni d'installation ni d'immigration. Prenez l'exemple du Royaume-Uni qui a choisi d'ouvrir ses frontières aux travailleurs de l'Est: entre 2004 et 2008, 50% d'entre eux sont repartis et seulement 10% affirment vouloir rester à long terme.

La libre circulation, vous le savez, nourrit les clichés et les peurs. Notamment dans les pays à plus forte protection sociale, où une partie de la population craint les profiteurs plus que les travailleurs...

Cette idée ne tient pas du tout à l'épreuve de l'interprétation solide des chiffres. Nous ne sommes pas aveugles. Nous avons essayé de trouver des chiffres sur l'utilisation des prestations sociales par les travailleurs de l'Est. Or cela s'est toujours révélé tout à fait mineur: 2% environ. Pourquoi? Parce que la plupart de ces gens venus chercher du travail sont en bonne santé, qualifiés, âgés de plus ou moins 30 ans et le plus souvent sans famille. Ils n'ont pas le profil des demandeurs de prestations.

Cela dit, l'économie peut ralentir. La Suisse vient par exemple, comme d'autres pays de l'UE, d'entrer en récession. Or plus il y a de candidats quand le travail manque, plus il y a de risques de chômage...

L'idée que les rangs des chômeurs vont grossir est aussi erronée. Ce que viennent chercher ces travailleurs... c'est du travail disponible. Prenez l'histoire de la migration aux Etats-Unis: à chaque fois qu'une crise est survenue, celle-ci a ralenti. C'est vraiment tout à fait clair. Mieux: les emplois qu'ils occupent en créent d'autres. Ces nouveaux venus apportent un capital humain, dont ils se servent pour créer du travail. Mais pas à moyen terme et à long terme. La libre circulation ne détruit pas le travail dans les pays d'accueil.

Ces nouveaux travailleurs sont donc une chance?

La plupart d'entre eux sont bien formés. Ils ne sont pas venus pour rester au bas de l'échelle. Leur intégration pose-t-elle en revanche des problèmes? Oui, mais dans des domaines pas directement liés à l'emploi. L'afflux de travailleurs des nouveaux pays membres de l'UE dans certaines villes européennes a engendré des difficultés au niveau de la capacité des bâtiments, des crèches, etc. Lorsqu'une ville est une destination prisée, des problèmes peuvent survenir pour certains services urbains, pour les écoles et, fait le plus désagréable, en matière de logement.

Nous parlons de ces sujets avec les Etats membres et nous sommes prêts à en parler avec la Suisse. Il faut bien regarder d'où viennent ces gens. Avoir des connaissances du terrain, de leur milieu d'origine. Le rôle des partenaires sociaux est aussi déterminant. Les syndicats peuvent servir d'intermédiaires et faciliter beaucoup les choses. Il faut aussi s'appuyer sur des fonctionnaires multilingues. Ce qui est habituel en Suisse: un de mes amis est chef du service du travail à Winterthur. Il travaille plus ou moins dans 14 langues.

Le «choc» d'une extension de la libre circulation peut par conséquent être amorti?

Il ne s'agit pas d'un choc. Le vrai choc, ce fut la chute du rideau de fer. Là, il y a vraiment eu un changement. Notre étude nuance aussi les effets des périodes transitoires. Nous avons comparé les données des pays qui ont adopté une ouverture progressive de leurs frontières et ceux qui ont laissé libres les entrées de travailleurs des nouveaux pays membres, comme le Royaume-Uni: or il n'y a, au bout du compte, pas de différences significatives. Je ne veux pas faire de prévisions pour la Suisse, mais la question des Roumains et des Bulgares me semble tranchée. Presque tous vont en Espagne ou en Italie. Leur impact sur le marché du travail des pays voisins est marginal. S'y ajoute la question du calendrier. Au terme de la période transitoire de sept ans, lorsque la Suisse s'ouvrira pour de bon, le marché du travail de toute l'Europe sera déjà stabilisé, en équilibre. L'élargissement de l'UE, aujourd'hui, a déjà cinq ans, Au total, treize ou quatorze ans auront passé avant que la Confédération n'ouvre complètement ses portes, soit une demi-génération!

Comment répondrez-vous à un éventuel rejet, par le peuple suisse, d'une extension de la libre circulation?

Je ne conteste naturellement pas le droit souverain de la population suisse à se prononcer par référendum. La décision lui appartient. Mais la singularisation des Roumains et des Bulgares est délicate, car ils sont des Européens à part entière. C'est comme ça. Je voudrais redire aussi l'objectif de la libre circulation qui est d'accroître l'espace de liberté en Europe. C'est là le concept. Or élargir la liberté, c'est une bonne chose. L'inverse non.

*«Les répercussions de la libre circulation des travailleurs dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne» (Documents de la Commission, 18 novembre 2008)

Richard Werly

Bilatérales : les jeunes UDC jouent la provocation

20 décembre 2008

Les jeunes UDC afficheront en début d'année leurs propres placards pour le 8 février. Une de leurs affiches rappelle dangereusement celle des moutons noirs. Controverse en vue



Image © Christian Bonzon

Deux des trois affiches parmi lesquelles les jeunes UDC s'apprêtent à choisir leur arme de campagne. La première dénonce la farce du paquet ficelé par le Parlement, la seconde stigmatise les Roms.

Le chef de parti Ueli Maurer, qui avait produit l'affiche du mouton noir, n'existe plus depuis qu'il est devenu conseiller fédéral. La relève s'annonce cependant tout aussi grinçante, agressive et polémique!

En témoigne la campagne d'affichage que les jeunes UDC lanceront dans quelques jours contre l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Un de leurs visuels s'annonce en effet explosif. Et présage déjà la controverse.

Peur de rien

Leur choix n'est pas encore arrêté, mais «Le Matin Dimanche» a pu se procurer les trois affiches que les jeunes démocrates du centre comptent utiliser dans l'optique du 8 février prochain.

Deux d'entre elles restent assez traditionnelles. Elles représentent un paysage suisse et un cadeau labellisé «farce et attrape». Un dessin censé incarner le paquet ficelé par le Parlement qui avait décidé de soumettre au peuple non seulement la reconduction de l'accord sur la libre circulation, mais aussi son extension à la Roumanie et la Bulgarie. La troisième s'avère beaucoup plus problématique. Elle montre deux ressortissants roumains en train de s'enfuir d'une maison, les bras chargés de leur butin.

Plus stigmatisante que le placard de l'UDC qui présentait des mains basanées se balançant au-dessus de passeports suisses lors de la votation sur les naturalisations facilitées. Plus explicite que le mouton noir qui se faisait bouter hors de Suisse dans la campagne que mène le parti pour renvoyer les criminels étrangers.

Choix pas encore arrêté

Les jeunes UDC semblent avoir pris de la graine en observant leurs aînés: leurs affiches seront ressenties comme immorales, voire carrément coupables de violation de l'article 261 bis contre le racisme.

«Pour l'instant c'est l'affiche avec le clown qui a notre préférence car elle incarne la problématique pour laquelle nous avons lancé le référendum, c'est-à-dire le bradage des droits démocratiques. Nous attendons de voir sur quelle thématique le parti mère fera campagne avant de choisir notre affiche car nous voulons être complémentaires», explique Kevin Grangier, porte-parole de l'UDC et coordinateur de la campagne des jeunes. Si quelques membres avouent un certain malaise vis-à-vis du dessin stigmatisant les Roms, la majorité estime que ce placard est en tout cas le plus apte à incarner le danger que représente l'extension de la libre circulation à la Roumanie.

Stéphanie Germanier

Divisée, l'UDC affûte ses armes pour la bataille du 8 février

22 décembre 2008

LIBRE CIRCULATION | Profondément divisés sur la votation du 8 février, les démocrates du centre vont jouer sur l'émotion. Ils comptent sur les jeunes et les militants de la base pour s'engager «seuls contre tous».

«On cherche des membres pour le comité de soutien! Il nous faut absolument des signatures pour les annonces, ça pourrait décrisper des électeurs», dit Yvan Perrin. Neuf personnes prennent des notes autour de la table. En ce mercredi soir à Yverdon-les-Bains, la séance de coordination de l'UDC romande se joue en mini comité. Les sections de Genève et du Valais sont absentes. Celle de Fribourg est représentée, mais peu concernée: ses membres n'ont pas encore pris position sur l'extension de la libre circulation des personnes.

Plus de 92'000 affiches et flyers

En apparence, l'UDC sort l'artillerie lourde pour cette campagne. Le parti va faire appel à «une machine bien huilée», selon les termes de Claude-Alain Voiblet, coordinateur romand. Plus de 92 000 affiches et flyers, les annonces habituelles. Plus de 20 stands sur des marchés romands. Les militants iront dans les gares distribuer des flyers et des chocolats. Trois séances de formation se tiendront, début janvier, pour permettre à une centaine de «leaders» de développer leurs arguments.

Et le contenu des affiches ? «On verra ce que nos collègues alémaniques proposent, dit Yvan Perrin, s'il y a des différences de sensibilité, nous ferons plusieurs affiches.» On sait depuis hier que les jeunes UDC auront leur propre visuel.

Au-delà de l'apparence, la campagne de l'UDC s'annonce délicate à mener: une grande partie de ses membres a rallié le reste du camp bourgeois, les milieux économiques ou carrément la plate-forme des «UDC pour le oui». Le 16 décembre, le comité de soutien romand ne contenait que 50 noms et manquait cruellement de personnalités d'envergure. Dans la pratique, le parti délègue aux sections cantonales le soin de s'organiser avec des «cellules» locales. «N'ayez pas peur de pousser, prenez des initiatives, allez de l'avant», recommandait Yvan Perrin, mercredi. Les jeunes du parti seront mis à forte contribution.

«David contre Goliath»

«C'est David contre Goliath, dit Claude-Alain Voiblet. Notre budget de campagne est très nettement inférieur au demi-million de francs investi par les radicaux-libéraux.» Ces déclarations font rigoler dans le camp adverse. «Ils nous font toujours le coup du «seul contre tous», s'exclame un parlementaire radical. Ça les rend plus sympathiques aux yeux de la population.» Toutefois, personne ne prend la mobilisation de l'UDC à la légère. «Nous craignons de voir ces jeunes UDC se battre sur le terrain, les médias aiment ce genre d'engagements», avoue Christophe Darbellay, président du PDC.

«Pas d'UDC contre UDC»

Les dissidents démocrates du centre l'admettent du bout des lèvres: jamais leur parti n'a été aussi divisé. «Je ne déroge pas à mes convictions, je ferai campagne si on me sollicite et je crois que c'est valable pour beaucoup de collègues», dit Guy Parmelin. Mais attention, le conseiller national vaudois, favorable à l'extension, respectera la consigne de base du parti: «Pas de débat UDC contre UDC.»

Une campagne de rue qui joue sur l'émotion ? «Nous n'avons pas peur et nous sommes prêts avec de gros moyens, assure la libérale genevoise Martine Brunschwig Graf. Dans la

campagne sur les naturalisations, en juin dernier, nous étions allés sur le terrain, nous n'avions pas d'argent et nous avons gagné.»

Convictions et affiches choc

Les jeunes UDC ont mené à bien le référendum contre la libre circulation. Normal qu'ils s'engagent en première ligne dans cette campagne. Même contre l'avis de bon nombre d'élus du parti ? «C'est l'avantage d'être un jeune en politique, on se bat pour des convictions, pas pour des intérêts», lance Kevin Grangier, porte-parole adjoint de l'UDC et coordinateur des jeunes. Le mouvement peut compter sur quelque 6500 jeunes militants, dont 1000 en Suisse romande.

Les jeunes UDC ont dévoilé hier dans la presse deux de leurs projets d'affiches. L'une montre des cambrioleurs (censés être des Roumains) s'échappant d'une fenêtre aux couleurs de la Suisse en emportant des objets de valeur. Une affiche provocatrice, qui rappelle celle des moutons noirs, et qui devrait créer la polémique. Kevin Grangier avoue sa préférence pour une autre affiche, avec une tête de clown sortant d'une boîte de «farces et attrapes»: une allusion au paquet du parlement, jugé «antidémocratique» parce qu'il lie la reconduction des accords sur la libre circulation à son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. «Ce ne sont que des projets, dit Kevin Grangier, nous attendons de voir ce que le parti suisse va sortir.»

PATRICK CHUARD